

DE CACQUERAY, Christian, *La mort confisquée. Essai sur le déclin des rites funéraires*, Paris, C.L.D., 2002, 143 p.

Jean-Jacques Lavoie

Volume 15, Number 2, Spring 2003

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1073829ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1073829ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

1180-3479 (print)

1916-0976 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lavoie, J.-J. (2003). Review of [DE CACQUERAY, Christian, *La mort confisquée. Essai sur le déclin des rites funéraires*, Paris, C.L.D., 2002, 143 p.] *Frontières*, 15(2), 85–86. <https://doi.org/10.7202/1073829ar>

DE CACQUERAY, Christian.

## La mort confisquée Essai sur le déclin des rites funéraires

Paris, C.L.D., 2002, 143 p.



Maître en droit, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et fondateur du Service catholique des funérailles (à Paris, en novembre 2000), Christian de Cacqueray fait essentiellement part dans ce livre de ses quinze ans d'expérience comme directeur de la communication d'une compagnie funéraire.

D'entrée de jeu, il affirme que l'agonie du président Mitterrand, la façon dont il associa les Français à sa fin de vie, donna à la société française l'occasion de passer à une nouvelle étape dans l'histoire de son rapport à la mort (p. 18). Selon de Cacqueray, c'est là qu'au tournant des années 1990 la mort, la vraie, commença à investir le débat public, non seulement en France mais dans l'Occident tout entier. Par contre, après son parcours initiatique au sein d'une compagnie funéraire, il reste convaincu que la conspiration sociale qui s'est depuis longtemps abattue sur nos sociétés occidentales pour faire de la mort une réalité indécente, voire obscène, est loin d'être terminée pour autant. Le savoir-faire face à la mort est passé depuis déjà plusieurs décennies de la sphère du voisinage et de la solidarité, à la sphère professionnelle et commerciale (à la page 30, la citation du slogan d'une société de pompes funèbres l'illustre avec éloquence : « Mourez, nous ferons le reste ! »). Certes, nous ne sommes pas en mesure de retourner à la société de la mort apprivoisée que

décrit l'historien Philippe Ariès à propos de l'Europe médiévale. En outre, plusieurs observations conduisent l'auteur à croire que le déni de la mort est toujours bien présent dans nos sociétés. Par exemple, l'indigence des morgues hospitalières et leur emplacement au sein des hôpitaux manifestent de façon exemplaire ce déni de la mort. Même dans un établissement réputé de soins palliatifs, la morgue est située au sous-sol et la sortie empruntée par les véhicules funéraires est celle du stationnement et des poubelles. Récemment, précise-t-il à la page 32, il a même fallu un règlement pour que les hôpitaux ayant plus de deux cents décès par an soient forcés de disposer d'une chambre funéraire. À ce sujet, un bref chapitre (p. 55-63) suffit à l'auteur pour montrer que le droit, en France, est complice de la mort confisquée. Bien sûr, il reconnaît que tout décès pose la délicate question de la conciliation entre la liberté individuelle et les exigences que posent l'hygiène et l'ordre public, mais cela ne l'empêche pas d'illustrer à l'aide de nombreux exemples comment le droit actuel plonge, dans la pratique, les structures de pompes funèbres dans un formalisme kafkaïen, formalisme anonyme et perturbant qui dépasse souvent lesdites exigences de l'hygiène et de l'ordre public. Après avoir lu ces pages, le lecteur sera convaincu qu'une réforme de la législation funéraire s'impose, aussi bien en Europe qu'en Amérique, afin que le mort n'appartienne plus exclusivement aux entreprises funéraires.

En résumé, contrairement au tabou de la sexualité qui a diminué, celui de la mort n'a pas bougé. Le tabou de la mort existe et existera toujours, car la violence et l'altérité de la mort sont irréductibles et ont toutes les raisons de faire peur. Toutefois, ce qui peut et doit changer, c'est la façon dont nous accompagnons la sépulture de nos proches. Ce qui compte, c'est la persistance des rites funéraires qui sont nécessaires pour mieux vivre le deuil, comme il nous le rappelle aux pages 89-99.

Mais que reste-t-il des rites funéraires ? Bien entendu, à cette question posée à la page 34, la réponse de l'auteur est plus complexe et plus nuancée que le résumé que j'en propose dans les lignes qui suivent. En ce qui concerne les rites tradition-

nels, donc ceux de l'Église catholique, la réponse varie selon qu'on se trouve en milieu rural ou urbain. Cependant et de façon générale, l'auteur constate qu'il y a un effacement de rites funéraires traditionnels. Selon lui, l'individualisme, dont on sait qu'il caractérise la société contemporaine, en est probablement la cause principale. La tendance actuelle est en effet à la valorisation des dimensions subjectives liées à la relation que l'on a eue avec le défunt, au détriment de tout le protocole rituel, lequel met plutôt l'accent sur la commune appartenance à un groupe qui parvient à transcender le temps de l'existence individuelle. En outre, l'auteur souligne avec insistance que le fait d'avoir placé la subjectivité et l'authenticité comme des normes suprêmes a eu plusieurs conséquences. Par exemple, lors des cérémonies d'obsèques, la nouvelle tendance est de parler plus que l'on agit, alors que dans les rites funéraires traditionnels les gestes l'emportaient sur les paroles. Quant à la recherche d'authenticité, elle favoriserait nettement un bricolage eschatologique.

En ce qui concerne les nouveaux rites qui entourent la mort, les jugements de l'auteur sont catégoriques. D'une part, il constate qu'ils sont devenus des objets de commerce (p. 65-76). Les « Mac Funeral » (p. 69) ont partout le vent dans les voiles. Chiffres à l'appui, il montre que la libéralisation des pompes funèbres a fait augmenter les prix non seulement des cercueils, mais aussi des activités et des services funéraires. C'est pourquoi le parcours funéraire est de plus en plus souvent le plus court, le plus rapide et le moins cher ! À mon avis, ces remarques sont aussi valables pour le Québec, voire pour l'Amérique du Nord : nos cartes du prêt-à-ritualiser et du prêt-à-commémorer ne présentent-elles pas très souvent des dispositions minimales et à bon marché ? D'autre part, l'auteur craint que derrière un certain discours sur la production des nouveaux rites se cache un vrai désert. C'est possible, mais force est de constater que ce désert traverse aussi les territoires balisés par l'Église catholique, laquelle n'arrive guère – du moins au Québec... – à trouver les paroles attendues par ceux qui font appel à elle pour leur parler de Dieu, de l'au-delà et de la résurrection du Christ. Cette critique de la production des nouveaux rites funé-

raires constitue sans doute la partie la plus lacunaire du livre et aussi la plus contestable...

Par contre, en l'espace de quelques pages lumineuses (p. 77-88), l'auteur n'oublie pas d'aborder la question de la crémation. Pour ce faire, il commence par rappeler l'histoire de ce rite depuis l'interdit de Charlemagne jusqu'à la levée de l'interdit par l'Église catholique en 1963. Puis, il montre bien que les motivations à choisir ce rite ont varié au cours de l'histoire et varient actuellement d'un individu à l'autre. Par exemple, au XIX<sup>e</sup> siècle, la crémation fut un instrument privilégié des anticléricaux pour exprimer leur rejet des dogmes de l'Église catholique. De nos jours, les sondages font voir que les gens invoquent tout simplement l'hygiène, l'écologie et les questions d'argent (en effet, l'incinération coûte moins cher). Par ailleurs, derrière ses arguments rationnels, l'auteur croit que se cachent aussi maints fantasmes sur l'après-trépas. Il est également convaincu que le recours de plus en plus grand à la crémation témoigne du désir d'échapper au cimetière, non pas pour que l'urne aboutisse nécessairement sur la cheminée du salon, mais pour qu'elle repose dans des lieux esthétiques qui aient du sens, des lieux symboliquement forts.

Les dernières pages du livre proposent de multiples réflexions autour de trois grands problèmes pastoraux que rencontre actuellement l'Église catholique de France (p. 101-133). Le premier concerne l'ambiguïté du statut des pompes funèbres. Selon l'auteur, son rôle devrait être exclusivement commercial et matériel, et non spirituel. Cette position m'apparaît plutôt conservatrice, d'autant plus que l'auteur ne semble pas avoir compris jusqu'à quel point l'Église (non pas tant le peuple que la hiérarchie, les discours officiels de Rome, etc.) représente très souvent un sérieux obstacle pour plusieurs personnes qui recherchent un accompagnement spirituel au moment d'un deuil, même celles qui continuent pourtant d'adhérer à maintes valeurs et croyances chrétiennes... Le deuxième problème concerne la diminution du nombre de prêtres. Leur nombre de plus en plus restreint force plus que jamais la hiérarchie à donner un rôle plus important aux laïcs. Loin d'y voir une solution de crise, l'auteur pense que ce nouveau rôle des laïcs constitue

une redécouverte du fait que l'accompagnement des familles en deuil est une tâche pour tous les baptisés. Certes, l'auteur n'a pas tort, mais qu'en est-il des familles qui voudraient vivre une célébration eucharistique ? Un laïc pourra-t-il encore suffire ? La position de Rome est claire à ce sujet : il faudra parachuter un pasteur... Le troisième problème qui se pose à l'Église catholique concerne la façon de tenir compte de l'éclatement des lieux de la mort. La tradition connaissait trois lieux et trois étapes (le domicile qui permet un temps d'intimité avec le défunt, l'Église qui symbolise la dimension publique et collective de tout deuil, et le cimetière qui assure la fonction d'assignation indispensable aux rites funéraires), dont certains sont de plus en plus remis en cause, et c'est maintenant trois nouveaux lieux qu'il faut investir : l'hôpital, le funérarium et le crématorium. L'auteur n'est toutefois pas d'avis qu'ils méritent tous d'être investis. Par exemple, à l'aide de quelques arguments discutables, il n'hésite pas à affirmer qu'il serait préférable de réduire ce qui se passe dans les crématoriums à un acte technique.

Enfin, tout en reprenant ces six principaux lieux qui revendiquent maintenant une place dans le parcours rituel contemporain et en sachant très bien que tout est affaire de circonstances, d'état psychologique et de foi, l'auteur propose en annexe (p. 135-142) quelques judicieux conseils pour l'organisation des obsèques d'un proche.

Malgré quelques rares affirmations fortement contestables (voir, par exemple à la page 96, ses remarques sur la fête de l'Halloween censée offrir un spectacle macabre et insultant pour ceux qui sont confrontés à la réalité de la mort) ou erronées (voir, par exemple à la page 106, la référence fautive à Genèse 2), ce livre apporte une bonne contribution à une nécessaire re-socialisation du temps des obsèques, fondée sur une approche humaniste. Par conséquent, et malgré le ton très confessionnel de la préface du cardinal Lustiger, ce livre s'adresse non seulement aux catholiques et aux Français, mais aussi à tous ceux qui s'interrogent sur le déclin des rites funéraires en Occident.

*Jean-Jacques Lavoie*